

Engagement du président de la République, la police de sécurité du quotidien a été lancée le 8 février 2018. Elle vise à replacer les exigences de sécurité du citoyen au cœur de l'action des forces de police. Cette police dite « sur mesure » dit s'adapter aux attentes de la population et aux besoins du territoire. Un an après, seules quelques villes bénéficient de cette expérimentation, alors qu'une autre réforme s'applique depuis le 1er septembre. Un arrêté du 27 août 2020 précise cette nouvelle organisation en recréant 6 circonscriptions de sécurité publique d'agglomération dans le département de Seine-et-Marne, parmi lesquelles Melun/Moissy-Cramayel couvrant 32 communes allant de Brie-Comte-Robert à Villiers en Bière. Les effectifs de police secours de Dammarie et du Mée vont à Melun pour faire face au manque d'effectifs. Les délais d'intervention seront plus longs ! Certains diront qu'ils les attendent encore. Le commissariat de Dammarie gardera un accueil de nuit, le dépôt de plaintes possible et le suivi du petit judiciaire. La BAC (brigade anticriminalité) départementale a été dissoute le 1er mars, pour être répartie sur les territoires de Nemours-Fontainebleau et de Melun-Moissy. À Dammarie-lès-Lys, Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple et au Mée-sur-Seine, des unités de six policiers ont été mises en place pour la sécurité du quotidien. Plusieurs groupes spécialisés vont réaliser un travail en profondeur dans la lutte contre les trafics de stupéfiants, les agressions violentes, conjugales et autres et les cambriolages. La direction départementale de la sécurité publique veut travailler sur le sentiment d'insécurité et développer le partenariat avec les élus et les polices municipales.

Voilà, ça c'est la théorie. En pratique, c'est tout autre chose. Malgré les courriers, les rendez-vous d'administrés auprès de la mairie et les appels à la police, les réponses ou absences de réponses accentuent le sentiment d'abandon. Nous alertons de cet état de faits avant que l'exaspération ne fasse place à d'autres réponses qui seraient condamnables. La police ne peut pas se limiter à être le bras armé du pouvoir en place ou utilisée comme tel au détriment d'un service public de protection des populations.

dammariecitoyenne@gmail.com